

Compte rendu de la Séance du Conseil Municipal du 15 Mai 2015

Information

Madame Lemaire, Maire, expose le fonctionnement du nouveau Conseil Municipal :

Le 21 avril 2015, après la levée de séance, il y a eu 6 démissionnaires qui sont Mme Bardet, Mme Dumus, Mme Ripoché, Mme Pirondeau (adjoint), M. Guitton et M. Moulin.

Le Conseil Municipal actuel est composé désormais de 11 membres. Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, la démission de conseillers municipaux a eu pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal aux suivants de liste « Ensemble pour Saint Christophe » : M. Luc Portenseigne et Mme Laëtitia Renaud.

M. Guérin Thierry (adjoint) et Mme Catherine Barbé-Vacchiano ont annulé leur démission.

Par conséquent, il y a désormais 11 membres dont 3 adjoints au Maire : M. Meunier, Mme Courtois et M. Guérin.

Madame Lemaire demande s'il subsiste des interrogations concernant le fonctionnement du nouveau Conseil Municipal. Aucun membre ne formule de question. Madame Lemaire informe que seuls les membres siégeant lors de la séance du 21 avril peuvent se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la séance du 21 avril 2015.

Monsieur Poussin s'étonne que les démissions n'apparaissent pas dans le compte rendu de la séance. Madame Lemaire répond que les démissions sont intervenues après que la séance ait été levée, mais que ces démissions et la composition du nouveau conseil seront transcrites dans le compte rendu de ce jour.

Les commissions communales seront revues lors d'une prochaine séance. Par contre, les délégués aux syndicats ne seront pas désignés car il n'est pas nécessaire d'avoir la qualité de conseiller municipal pour siéger dans ces instances : M. Guitton conserve la présidence du syndicat de collège et M. Guitton et Mme Pirondeau siègeront au Sivom de l'Escotais. Quant aux délégués communautaires, Mme Lemaire étudie les textes avec la Préfecture pour déterminer les nouveaux délégués communautaires.

Compétence Eclairage Public : transfert au SIEL : il décide à la majorité (abstention de M. Poussin et Mme Boulesteix) de transférer la compétence Eclairage Public, pour un coût de 4500€ comprenant l'entretien et les réparations des 240 points lumineux de la commune.

Camion Epicerie Ambulant – autorisation de stationner – droit de place gratuit:

Il autorise à la majorité (abstentions de M. Poussin et Mme Boulesteix), le stationnement à titre gratuit et temporaire d'un camion épicerie ambulante le jeudi matin sur la Place Jehan d'Alluye près de la boucherie.

La boucherie devrait ouvrir au cours du mois de juin.

Demande d'acquisition de chemin rural CR12 par un particulier :

Madame Lemaire informe que les frais d'acquisition seraient à la charge du demandeur, y compris les frais d'enquête publique liés au déclassement du chemin rural. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Madame Lemaire afin de procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de la cession du CR12.

Implantation d'un conteneur de collecte de vêtements – Espace Beausoulage :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, propose que ce container soit installé près de l'Espace Beausoulage.

Acquisition de terrains le long de l'Escotais :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées C195, C196, C186, C905, C777 et C944 au prix demandé par le propriétaire de 8500 euros net vendeur .

Vitesse excessive dans les rues du centre bourg : instauration d'une zone 30 km/h

Le Conseil Municipal à la majorité (abstention de M. Lascaud, M. Poussin et Mme Boulesteix), décide d'instaurer des zones 30 km/h pour les voies et espaces suivants : Rue du Val Joyeux, Place Jehan d'Alluye, Avenue Hilarion, Rue Chaude, Rue des Tanneurs, Rue des Potiers. La mise en place d'une zone 30 entraîne des priorités à droite sur l'ensemble de ces voies.

Instauration zone 30 en campagne - refus

Madame Lemaire, Maire, fait part d'une demande de zone 30 sur les CR 23 et 24, les véhicules circulant vite sur ces chemins.

Suite à la demande d'un particulier, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse l'instauration d'une zone 30 pour ces chemins car cela créerait un précédent. D'autres demandes ultérieures pourraient intervenir sur d'autres lieux-dits et c'est l'ensemble du territoire communal qui serait en zone 30.

Instauration limitation 3,5T sur les CR32 (Grand Aubry) et CR23 (Vaunoble)

Monsieur le Maire Adjoint fait part des risques d'accidents de poids lourds liés à la dangerosité du carrefour de la RD6 et du CR32 au lieu-dit le Grand Aubry. Plusieurs poids lourds se rendant à la Goupillère emprunteraient cette voie à cause des GPS. Il est impératif que ces poids lourds empruntent soit le VC 300 à partir de la Borde Bouleau ou emprunter le RD 672, le VC300 et le CR23.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide, sauf desserte locale :

- D'interdire les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes empruntant le CR32 (de la Grandinière au Grand Aubry).

- D'interdire les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes sur le CR24 (de la Bardouillère à la Goupillère)
Véhicule: Monsieur le Maire Adjoint Meunier informe qu'il avait plusieurs devis pour un véhicule pour les services techniques, dont un Dokker Van avec benne pour un montant de 15 914,16€HT Cette acquisition n'a pas pu faire l'objet d'une délibération lors de la séance du 21 avril 2015. Depuis, la Société Renault a décidé l'arrêt de production. D'autres devis seront demandés.

Fondation du patrimoine – refus d'adhésion :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à la fondation du patrimoine, car il n'y a pas de bâtiments qui pourraient être éligibles à ce dispositif.

Histoire et Patrimoine : ouverture mairie et accès souterrains municipaux à l'occasion des Journées du Patrimoine

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture de l'hôtel de ville et les souterrain communaux (entrée dans la cour de l'école) le dimanche 20 septembre de 15h00 à 18h00.

Histoire et Patrimoine : randonnée crépusculaire du 4 juillet 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture de l'église et les animations sur le parking devant l'ancien hôtel du Croissant.

Feu d'artifice par Pyroconcept : La part de la commune s'élève à 1596€.

Adhésion de la commune d'Ingrandes de Touraine et retrait de la commune de Mazières de Touraine

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ratifie l'adhésion de la commune d'Ingrandes de Touraine et le retrait de la commune de Mazières de Touraine du Syndicat des Cavités Souterraines.

Pays Loire Nature :

Madame Lemaire, Maire, donne la parole à Monsieur Antoine TRYSTRAM, nouveau Président du Pays Loire Nature. Cette structure regroupe les 3 communautés de communes (Gâtine Choisses, Touraine Nord-Ouest et Racan. La Région Centre souhaitait contractualiser avec une seule structure pour des actions concertées et coordonnées sur un important territoire et être plus efficace dans les financements. Le Pays Loire Nature sert d'intermédiaire dans les montages de dossiers.

Il y a deux grands pôles d'actions :

La Région qui intervient sur les dossiers présentés par les communes et les communautés de communes.

L'Europe qui intervient sur les dossiers présentés par les particuliers, les associations, les communes et les communautés de communes.

La Région et l'Europe choisissent les thèmes d'actions, dénommés « axes ou volet ». Un mémento de ces actions sera prochainement rédigé.

Les différents volets de l'Europe seront connus à l'automne mais des thèmes sont déjà pressentis :

créer de nouvelles opportunités d'emplois, maintenir l'identité du Pays (attractivités et différences des communes), renforcer les services publics en milieu rural.

Ceux de la Région seront connus après les élections du mois de décembre, avec sans doute un volet isolation des bâtiments et un volet agriculture.

L'instruction des permis de construire, nouvelle compétence des communautés de communes, serait assurée dans le cadre du Pays, avec le recrutement de Mme Seigneurin (ancien instructeur DDT Neuillé Pont Pierre). Il y aura fin juin une réunion d'information pour les élus et les secrétaires de mairie.

Les interlocuteurs principaux sont Yves Boulesteix pour le Contrat de Pays et Aurore Bailly pour Leader Plus.

La constitution du bureau s'est attachée à une représentation géographique du territoire avec 4 membres pour TNO (24 000 habitants), Gâtine et Choisse (15000 habitants), Communauté de Communes de Racan (6000 habitants). Font partie du bureau les 3 présidents des communautés de communes, Jean Claude Gautier, et Isabelle Mélo (Leader plus), Thierry Eloi (Urbanisme), Catherine Lemaire (Contrat de Pays – partie solidaire), Patrick Lehagre (SCOT).

Temps d'Activités Périscolaires : Madame Lemaire fait part de la rupture de convention de partenariat par le directeur de Familles Rurales pour les animations des Temps d'Activités Périscolaires.

PEDT : Le document doit être rendu avant le 1^{er} juin afin de continuer à percevoir le fonds de soutien (50€ + 40 €)

Horaires de garderie : demande de modification d'horaires

Une modification des horaires de garderie (7h15 et 18h30) est sollicitée pour une adéquation avec des horaires de travail de parents travaillant sur Tours. Les horaires sont actuellement une ouverture à 7h30 et une fermeture à 18h00. La permanence de garderie est facturée 1,50 €.

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité qu'une enquête soit menée auprès des familles afin de déterminer la nécessité ou non de modifier les horaires de garderie. En cas de modification, la tarification de ce service devra être réexaminée par les élus.

Délibération modificative de crédits n°1 suite à erreur d'imputation :

Dans le cadre du réaménagement de l'emprunt à un taux d'intérêt inférieur, le nouvel emprunt de l'école a été imputé à tort au compte 1641 lors du vote du BP 2015. Il doit être inscrit au compte 166 Refinancement de dette.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de faire le mouvement de crédits nécessaire.

Cercle des Amis : demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal à la majorité (abstention de Mme Boulesteix ; M. Poussin ne souhaite pas prendre part au vote), décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 €, correspondant au montant de la location de la salle Beausoulage suite au déficit de leur dernier thé dansant.

Circulaire préfectorale : Toutes les pré-enseignes commerciales devront être retirées en vue de limiter la pollution visuelle.

Frelons asiatiques : Toute présence de ces frelons devra être signalée en mairie.

APE : mise à disposition gratuite de la cuisine et des toilettes Espace Beausoulage – vide grenier du 31 mai.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accorder la mise à disposition gratuite de la cuisine et des toilettes de l'Espace Beausoulage à l'occasion du vide grenier du 31 mai 2015.

Modification Régie droits de place

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier la régie de recettes des Droits de Place pour l'organisation du prochain vide grenier par l'APE :

Vide-grenier/déballage : 1€ le mètre linéaire

Camion d'outillage ou matériaux divers : 15€ (sans possibilité de branchement électrique)

Il précise que l'intégralité des sommes perçues à l'occasion d'un vide-grenier déballage ou marché de Noël organisé par l'APE sera reversée à l'association.

Poubelles : un mot sera distribué aux habitants afin de les inciter à ranger les poubelles dès le jeudi soir car elles ne doivent pas demeurer à la semaine sur le domaine public.